



POINT DE VUE ENVIRONNEMENT

Association agréée au titre de l'article L.141-1 du code de l'environnement
<http://gagny-environnement.org>

Décembre
2007

N°35

Sommaire

Edito	1
AG	1
Actualités	2
Grand prix de l'environnement	3
Lu pour vous	4
Le Grenelle de l'environnement	5

Edito

LES MUNICIPALITES PASSENT GAGNY ENVIRONNEMENT RESTE

Notre association fêtera dans un peu plus d'un an ses 30 ans d'existence. Avec rigueur et indépendance, la petite structure de quartier des origines s'est engagée dans le débat environnemental au sens large, affirmant à maintes reprises son efficacité et sa capacité de mobilisation.

Cette longévité s'est construite sur le principe d'indépendance : indépendance politique garantissant notre liberté d'action face aux élus; indépendance financière assurée par les cotisations; indépendance intellectuelle par le refus des idées reçues.

Durant ces presque 30 ans, Gagny Environnement a côtoyé 5 municipalités. Certaines relations basées sur le respect mutuel ont engendré de belles réussites (ouverture du parc Courbet, sauvetage de l'îlot Foch) d'autres, en l'absence de dialogue et de concertation, ont abouti à des revers préjudiciables à tous (annulation du PLU en 2007).

L'élection d'une nouvelle équipe municipale est un moment d'intense activité citoyenne ; la prochaine échéance représente un défi particulier : aujourd'hui l'environnement et le développement durable sont devenus les socles incontournables de toute politique. La loi place désormais les défenseurs de l'environnement, hier qualifiés de doux rêveurs, en position d'interlocuteurs et malgré de prévisibles résistances, la prochaine mandature ne fonctionnera pas sans l'implication de tous les acteurs.

Le Grenelle de l'environnement est un formidable levier pour notre action. Chacun des objectifs de Gagny Environnement y trouve sa légitimité : en matière de gestion de l'espace urbain (transports, espaces naturels), de préservation des ressources (eau, énergie) et de démocratie écologique (concertation). A l'occasion de notre prochaine assemblée générale, le 2 février 2008, nous invitons nos adhérents à venir débattre de ces thèmes. Nous pourrions ainsi recentrer notre action dans l'espoir d'un dialogue constructif avec la prochaine municipalité.

Jean Denis

ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil d'administration vous informe que l'assemblée générale aura lieu l'après midi du samedi 2 février 2008 au théâtre André Malraux. Comme les années précédentes, la discussion se terminera autour d'un repas.

Réservez votre après midi et venez nombreux pour débattre de l'action de l'association dans notre commune.

ACTUALITES

Pour que nos adhérents non internautes aient accès à l'ensemble de l'information, nous inaugurons une rubrique « actualités ». Les courriers et autres documents disponibles sur le site pourront leur être communiqués sur simple demande et seront consultables le jour de l'assemblée générale.

Pas de cassation pour le concasseur

La commune ne s'est pas pourvue en cassation dans l'affaire de la carrière de l'Ouest. Après la double victoire de Gagny Environnement, en 1^{ère} instance et en appel, cette décision prouve que la municipalité a reconnu ses erreurs. A plusieurs reprises, elle avait tenté de modifier le Plan d'Occupation des Sols pour imposer l'installation d'un concasseur à béton dans la carrière de l'ouest, dans l'intérêt d'une société privée. La justice a mis fin à ces projets. Aujourd'hui, la page du concasseur est définitivement tournée, à la grande satisfaction de tous les riverains.

Nouveau code de l'urbanisme (1)

Mis en application le 1^{er} octobre 2007, le nouveau code de l'urbanisme a supprimé les demandes d'autorisation pour démolir des constructions et édifier ou modifier des clôtures. Cette dernière disposition pourrait entraîner une dégradation de l'aspect des quartiers pavillonnaires. Les conseils municipaux peuvent, par souci de préservation du patrimoine bâti, voter le maintien des demandes d'autorisation et des déclarations préalables. Le 3 octobre, Gagny Environnement a écrit au maire de Gagny pour le lui rappeler (*Voir le courrier sur le site de l'association*). Nous prenons acte du vote de cette disposition par le conseil municipal du 19 novembre 2007 et souhaitons une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de la réglementation.

Nouveau code de l'urbanisme (2)

Ces dernières années, des permis de construire illégaux ont pu être dénoncés grâce à la vigilance de nos adhérents. Des interventions auprès de la mairie ou par voie contentieuse ont abouti à leur retrait ou leur annulation. Depuis le 1^{er} octobre 2007, les demandes sont simplifiées pour les pétitionnaires (demandeurs de permis) et l'administration sera tenue de respecter les délais. Mais il sera plus difficile d'obtenir l'annulation d'une autorisation illégale, les délais de recours étant modifiés. Les recours au contentieux civil risquent de s'amplifier. Il ne faut pas baisser la garde, il est indispensable de nous signaler toute irrégularité.

Nouveau code de l'urbanisme (3)

Depuis cette date, une association n'est recevable à agir contre une décision relative à l'occupation des sols que si le dépôt de ses statuts en préfecture est intervenu antérieurement à l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire. Concrètement, cela interdit la constitution d'une association de défense de riverains, même contre un permis de construire illégal, car il est impossible de connaître à l'avance la date de dépôt d'une demande. A Gagny, seule pourra intervenir Gagny Environnement, dont les statuts permettent de contester l'autorisation accordée.

Depuis l'an 2000, Gagny est dotée d'une charte de l'environnement

D'après son préambule, elle s'inspire des principes du sommet de la terre de Rio. Chaque année, des indicateurs sont publiés afin de dresser le bilan environnemental de la commune. Les derniers chiffres communiqués concernent l'année 2005 :

- Linéaires de pistes cyclables (1) : **0**
- Linéaires de voies piétonnes : **0**
- Pourcentage de véhicules propres dans la flotte communale : **3%**
- Nombre de dispositifs occasionnant une économie d'énergie installés dans l'année : **0**
- Nombre de journées informatives sur le bruit : **0**
- Nombre de documents d'informations sur l'énergie : **0**
- Nombre d'espèces faunistiques et floristiques protégées : **0**

La municipalité reconnaît un sous-équipement en espaces verts : « *La superficie d'espaces verts par habitant à Gagny est en dessous de la valeur proposée dans la circulaire interministérielle du 8 février 1973 (10 m²) et de la moyenne départementale (10,06 m² d'après le schéma directeur de 1997)* » mais, par chance, « *Gagny est très pavillonnaire et les nombreux jardins augmentent l'indice de végétation de la ville* ». Et tant pis pour les 51% de gabinien(ne)s qui vivent en appartement!

(¹) La nouvelle rue Chaban Delmas, en centre ville, devrait être dotée d'une voie cyclable. Elle mesurera 90 mètres !

Demande de classement des biotopes de la ZNIEFF Saint Pierre
Gagny Environnement était présente lors de la réunion décentralisée du Grenelle de l'environnement à Drancy. L'atelier biodiversité a conclu à la nécessité de constituer une trame verte et de préserver ce qui pouvait l'être encore. L'association s'est appuyée sur cette demande et a écrit au préfet de la Seine Saint Denis pour qu'il procède à un classement des biotopes existants sur la ZNIEFF Saint Pierre (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) (Voir le courrier sur le site de l'association où la richesse de cette ZNIEFF est détaillée).

Visite de la Haute Ile
Le samedi 15 septembre, plusieurs membres de l'association ont visité le parc de la Haute Ile à Neuilly-sur-Marne en compagnie de M. Morin, responsable des espaces verts au Conseil Général.

Il a présenté le parti pris de protection de l'existant et de « renaturation » qui a prévalu sur les autres formes d'aménagement. Une réalisation qui peut servir d'exemple dans la carrière de l'est.

Forum des associations de Seine-Saint-Denis
La première édition du forum des associations de Seine Saint Denis a eu lieu au Parc de la Poudrerie à Sevran les 6 et 7 octobre. Nous y tenions un stand. Le dimanche, Daniel Hannotiaux, président d'Ile de France Environnement, et Jean Denis, président de Gagny Environnement, ont animé un débat sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF).

Les bus à la gare de Gagny centre
Depuis le 1^{er} octobre, le 623, qui avait son terminus en gare du Chénay, arrive en gare du centre. Cette nouvelle mesure n'a fait l'objet d'aucune organisation logistique. La place de Verdun, très exigüe, accueille également le terminus du 604 et la présence concomitante des 2 autobus entraîne des désordres inacceptables, particulièrement aux heures de pointe où se croisent aussi deux files de voitures : impossibilité pour les chauffeurs de faire leur manœuvre, blocage du bus en travers de la place avec descente des voyageurs sur la chaussée, paralysie complète de la circulation. Les agents des transports se plaignent de l'insécurité que cette situation entraîne pour les personnes. Une solution existe, réclamée par les chauffeurs de bus : supprimer les quelques places de stationnement en épi qui font face à la gare. Ainsi les bus disposeraient de la place suffisante pour déposer les voyageurs sur le trottoir et réaliser leur manœuvre. Cette décision dépend de la municipalité, elle entraînera peut-être quelques protestations des automobilistes et des commerçants, mais la sécurité des usagers et la bonne marche des transports en commun ne se négocient pas.

LA CARRIERE DU CENTRE SE PRESENTE AU GRAND PRIX DE L'ENVIRONNEMENT

La dernière ambition de la municipalité de Gagny illustre l'importance médiatique qu'a pris le thème de l'écologie, devenu, dans le contexte actuel, l'outil électoral le plus efficace. Nouvelle tentative pour justifier une politique environnementale incohérente et dénoncée par l'association, la candidature de Gagny au grand prix de l'environnement 2007 devait permettre au maire, en cas de médaille, d'occulter les dernières décisions de justice et de discréditer les actions de Gagny Environnement.

Prendre le train du Grenelle de l'environnement, c'est moderne. Faire labelliser « Grand Prix de l'Environnement » un projet aussi risqué que l'aménagement de la carrière du centre, c'est retrouver un peu d'air face au doute qui monte dans la population : **sur la préservation de la biodiversité**, voir la coupe rase de la carrière du centre, **sur le respect de la ressource en eau**, voir l'état du réseau d'assainissement, l'utilisation régulière de phytosanitaires sur les trottoirs et les massifs, **sur la promotion des circulations douces et la lutte contre la pollution**, voir l'absence d'équipements pour les cyclistes, la voirie difficile pour les piétons, le stationnement sauvage dans différents quartiers de la commune, la quasi absence de véhicules municipaux propres, **sur la conservation du patrimoine bâti**, voir la disparition des maisons de caractère au profit des promoteurs, **sur la prise en compte de la démocratie écologique et l'information des citoyens**, voir le bulletin municipal, voir la difficulté d'accès aux documents administratifs, voir l'absence de relais entre les élus et les habitants.

Quelques arguments destinés à convaincre le jury montrent la distance que les rédacteurs du dossier n'ont pas hésité à prendre avec la réalité :

« *Gagny est largement pourvue en espaces verts* ». La vérité est bien différente puisqu'on recense 2,9 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant, alors que la moyenne du département est de 10m².

« *Notre charte prévoit une amélioration de l'information sur l'air ...à partir de données fournies par AIRPARIF* ». On sait que Gagny n'a pas donné suite à une proposition d'installation de capteurs formulée par AIRPARIF.

« *Notre charte prévoit...une sensibilisation au niveau des nuisances sonores au moyen d'un service doté d'instruments de mesure* ». Gagny n'a pas répondu aux sollicitations de Réseau Ferré de France qui envisage un important plan de résorption des points noirs de bruit ferroviaires.

« *Sociétés de haute technologie, petites industries, prestataires de services, PME-PMI, artisans et commerçants, tous ont choisi Gagny* ». Ces affirmations de dépliant touristique reflètent bien peu l'indigence de la vie économique gabinienne.

Afin de ne pas gâcher cette présentation merveilleuse et idyllique des projets municipaux, les auteurs de l'étude n'ont pas reculé devant le mensonge par omission : on n'y trouve aucune allusion aux décisions de justice qui ont mis fin à un montage financier permettant de faire disparaître les 2/3 de la carrière du centre sous le béton.

Le jury n'a pas été dupe : Gagny et sa carrière du centre ont été recalés.

Véronique Denizet

GAGNY ENVIRONNEMENT A LU POUR VOUS

Le retour du soupçon ("Que Choisir" n° 452 octobre 2007)

« *C'est un rapport qui a de quoi inquiéter tous les accros au téléphone portable. Après avoir examiné plus de 2000 études et articles, les scientifiques spécialistes des champs électromagnétiques regroupés au sein du bioinitiative working group sont formels, l'exposition quotidienne aux champs électromagnétiques est mauvaise pour la santé. Toutes sources confondues, des lignes électriques aux téléphones mobiles, les ondes électromagnétiques constituent un facteur de risque de cancers, tant chez l'enfant que chez l'adulte.*

Les normes actuelles sont inadaptées, elles autorisent des niveaux d'exposition très supérieurs à ceux qui déclenchent des céphalées, des troubles du sommeil ou des pertes de mémoire, notent les auteurs. Les gros utilisateurs de téléphone portable seraient particulièrement exposés. Des conclusions alarmistes très éloignées des rapports officiels plutôt rassurants publiés en France. Mais il est vrai que les travaux d'expertise sur la téléphonie mobile réalisés dans l'Hexagone

ont perdu leur crédibilité depuis qu'une enquête a prouvé qu'il existait des liens financiers entre certains experts et les opérateurs de téléphonie mobile ».

Gagny Environnement, comme l'association Priartem, souscrit aux conclusions de ce rapport rédigé par 14 scientifiques internationalement connus et reconnus et souhaite faire appliquer le principe de précaution.

Le Chemin de Paris pourrait rouvrir ("Le Parisien" du 25/10/2007)

« C'est un serpent de mer qui ressurgit sur la table des élus de Chelles et de Gagny. Voulu par les premiers et rejeté par les seconds depuis plus de 10 ans, le projet d'ouverture à la circulation du chemin de Paris reprend quelques couleurs. Si elle était aménagée, cette route permettrait aux automobilistes de se rendre de la Seine et Marne vers la banlieue Nord de Paris, sans passer par le quartier des Abbesses, une zone pavillonnaire à cheval sur Chelles et Gagny.

Gagny s'y oppose

Une hypothèse "depuis les années 1960" aux dires des riverains, mais restée lettre morte en raison de l'opposition de la ville UMP de Gagny qui craint une recrudescence du trafic et des bouchons sur son territoire.

C'est pour tenter de balayer cette opposition qu'une étude a été réalisée, en septembre, par un cabinet missionné par la municipalité PS chelloise et subventionné par les conseils généraux socialistes également de Seine et Marne et de Seine Saint Denis. Le 5 Septembre, élus municipaux et départementaux se sont réunis pour en discuter.

"Pour la première fois, j'ai le sentiment que le sujet est sérieusement pris en compte et qu'il pourrait donner lieu à des réalisations dans les années à venir", assure le maire de Chelles, Jean Paul Planchou. "L'étude qui vient de sortir montre que les flux de circulation ne seraient pas plus importants qu'aujourd'hui si le chemin de Paris était ouvert, sous la forme d'une rue dotée d'équipements comme des ralentisseurs. Que les Gaginiens se rassurent, il ne s'agit pas de créer une voie rapide chez eux. Cela n'a jamais été notre intention".

Pas rassuré pour autant, l'édile de Gagny, Michel Teulet, persiste et signe : "Ma ville a toujours été opposée à ce projet et le restera toujours, affirme-t-il. Certes, il existe peut être une solidarité politique entre les élus socialistes de Chelles et les départementaux, mais je pense que la Seine Saint Denis entend aussi nos arguments". Il devrait en avoir le cœur net dans quelques semaines. Une nouvelle réunion entre les communes et les représentants des deux départements doit être organisée prochainement. »

La lecture du journal présente la position des deux élus. Gagny Environnement en prend acte mais en l'absence de toute consultation, **l'association émet un avis très réservé** en raison de la présence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique dans la carrière de l'Est.

Jean-Claude Imadali

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Grenelle a suscité beaucoup d'espoirs. Pour la première fois, l'état, les collectivités locales, les ONG et associations, les employeurs, les syndicats se retrouvaient pour apporter leurs contributions aux défis majeurs que représentent : le réchauffement climatique, la consommation excessive des ressources, les atteintes à l'environnement, les produits et procédés dangereux pour la santé.

Gagny Environnement a participé à la journée régionale de débat le 17 octobre à Drancy et a été représentée au niveau national par France Nature Environnement, dont l'association est membre. Voici les propositions concrètes des participants aux débats qui ont retenu notre attention, sans pour

autant faire partie des mesures adoptées, et les réserves suscitées par plusieurs dispositions finalement approuvées.

Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie :

Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990 d'ici 2020 :

- réduire la vitesse de circulation de 10 km/h : *cette mesure, qui aurait abaissé l'effet de serre et économisé l'essence, n'a pas été adoptée*
- introduire des taxations selon le type (4x4), la puissance, la pollution du véhicule
- utiliser les agro carburants : *ces carburants verts contribuent plus au réchauffement climatique que le pétrole et provoquent la destruction des forêts*
- créer une écotaxe kilométrique sur les poids lourds pour financer le développement des transports ferroviaires et fluviaux : *mais elle ne sera pas appliquée sur 75 % des autoroutes*
- limiter les nouvelles infrastructures routières et autoroutières : *au mépris de cette disposition, l'état et les collectivités territoriales ont signé à Bordeaux et Strasbourg le financement de projets autoroutiers*
- réduire les émissions de CO2 du transport aérien

Vers une société sobre en énergie et en ressources :

- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et diviser par 4 les consommations actuelles : le bâtiment est le secteur le plus énergivore, 42,5% de l'énergie totale consommée
- rénover le bâti existant dans les 5 ans
- généraliser le label Haute Qualité Environnementale pour les nouvelles constructions
- lutter contre les gaspillages : éclairage urbain, emballages, publicités, appareils en veille, retrait des lampes à incandescence

Vers des villes et plus largement des territoires durables :

- réduire l'usage de la voiture dans les villes et développer des alternatives : covoiturage, gratuité des transports en commun, augmentation des pistes cyclables, création de péages urbains
- réduire les déplacements : développer le télétravail, utiliser les énergies renouvelables locales
- mettre en cohérence les règles et documents d'urbanisme pour coordonner les infrastructures et les modes de déplacement

Introduire des signaux économiques plus clairs :

- instaurer des mesures fiscales en faveur du bâtiment durable, notamment pour le secteur privé : TVA réduite, aides, crédits d'impôts, prêts ; *ces aides devraient être subordonnées à des critères environnementaux*

Décarboner et réduire la production d'énergie :

- établir un impact environnemental des sources solaires, éoliennes, thermiques, nucléaires : coût énergétique de la production et du transport, pollution inhérente, émission de gaz à effet de serre, gestion des déchets nucléaires
- développer la capture et le stockage du CO2 : *avec beaucoup d'incertitude sur le coût et l'efficacité ; une autre proposition : utiliser la fixation naturelle du CO2 dans la biomasse (reboisement...)*

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles :

Stopper partout la perte de la biodiversité :

- élaborer une trame verte nationale, constituée d'ensembles naturels et de corridors les reliant : *mesure efficace à condition d'inclure les trames vertes proposées au niveau régional, d'être opposable aux documents d'urbanisme et d'englober l'agriculture et la gestion de la forêt*
- freiner l'urbanisation intensive et créer des corridors verts
- proposer une trame bleue formée par des cours et masses d'eau et leurs rives
- préserver les espèces en danger (abeilles, thon...)

Organiser l'action en faveur de la biodiversité :

- mettre en place une fiscalité incitative
- mettre en cohérence les politiques publiques et développer les procédures de concertation

Connaître et faire connaître la biodiversité :

- développer l'éducation à l'environnement
- créer des observatoires

- créer un centre national pour le développement durable : *des centres régionaux ou départementaux seraient plus efficaces*

Agir au-delà de nos frontières :

- développer l'expertise internationale, la coopération, l'harmonisation, les actions européennes : *ces propositions apparaissent comme un catalogue de bonnes intentions*

Instaurer un environnement respectueux de la santé :

S'assurer d'une cohérence d'action globale :

- établir un Plan National Santé Environnement concerté et élargi aux nouvelles technologies, aux transports, aux nouvelles pathologies et promouvoir la médecine de prévention environnementale
- accélérer la substitution des produits et procédés polluants
- mettre en œuvre le principe pollueur-payeur

Réduire drastiquement l'émission et la dispersion des polluants :

- généraliser les filtres à particules pour les moteurs diesel : *une mesure efficace ?*
- réduire l'usage des produits pesticides et fertilisants en agriculture et au niveau individuel et dans les lieux publics

Prévenir ou anticiper les risques liés aux produits et aux techniques :

- mettre en place le programme européen REACH d'expertise des dangers causés par les substances chimiques : *les analyses sont très longues*
- renforcer les instances de diagnostic et de contrôle
- traiter les questions de la qualité de l'air intérieur, des nuisances sonores et des ondes électromagnétiques

Renforcer et partager les connaissances sur les liens santé-environnement :

- former des experts scientifiques : *cette proposition devra s'accompagner d'une garantie de leur indépendance*
- développer l'accès à l'information
- développer l'étiquetage sanitaire et environnemental des matériaux de construction et des produits domestiques

Adopter des modes de production et de consommation durables :

Objectif : 100 % d'agriculture durable :

- développer la certification environnementale : *une procédure qui montre déjà ses limites*
- créer une référence de Haute Valeur Environnementale : *cette mesure imprécise (démarche ou seuils à respecter) n'inclut pas de bilan énergétique sur l'ensemble de la filière*

Satisfaire les attentes environnementales de la société :

- promouvoir les cultures biologique et raisonnée : écolabels, AOC, 20 % d'agriculture biologique en 2020 : *développer ces mesures en parallèle soulève de nombreuses questions sur le choix de l'une ou l'autre solution et sur le prix à payer pour la qualité*
- consommer bio en restauration collective
- protéger les ressources en eau : protéger les captages, adapter les prélèvements aux ressources, développer la récupération des eaux pluviales

Réduire les pollutions diffuses :

- interdire les substances les plus dangereuses
- réduire l'usage des engrais et pesticides en quantité et en concentration : *objectif imprécis et déjà controversé par l'agriculture conventionnelle*

Restaurer la biodiversité et avoir des actions territoriales cohérentes :

- reconstituer haies, bocages
- préserver et réhabiliter l'espace agricole et naturel
- privilégier un urbanisme économe en espace
- créer des écolabels pour les produits de la mer

Recherche et formation pour des modes d'agriculture durable :

- développer une recherche au service de pratiques environnementales : *elle devrait être indépendante des lobbies agricoles*
- former 20 % des agriculteurs en 5 ans

Construire une démocratie écologique:

Les institutions :

- reconnaître le rôle des associations environnementales, leur attribuer un statut juridique et des moyens
- intégrer les associations aux Conseils Economiques et Sociaux
- développer l'accès à l'information, la démarche de débat public, médiatiser les enquêtes publiques
- développer l'accès aux agences sanitaires et environnementales

Les décisions publiques :

- appliquer les mesures retenues aux bâtiments publics, au déplacement des personnels de l'état et des collectivités territoriales
- doter les tribunaux d'un nombre suffisant de magistrats pour le traitement des infractions environnementales

Les acteurs privés :

- créer des labels d'entreprises éco-responsables
- développer l'information donnée au consommateur sur les produits
- impliquer les salariés et les comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à l'emploi et à la compétitivité :

Donner une information écologique sur les produits et services :

- éditer une étiquette environnement : impact en carbone, consommation d'eau, taux de recyclage, durée de vie
- autoriser la publicité comparative sur les performances environnementales des produits

Sensibiliser et former :

- sensibiliser dès l'école primaire
- proposer des formations aux élus, employeurs, citoyens
- créer des éco-filières pour soutenir la recherche

Deux thèmes transversaux, les déchets et les OGM ont suscité débats et controverses.

Les déchets :

- réduire la production de déchets ménagers pour les particuliers (dont les emballages et le publipostage) ainsi que pour les établissements publics et les entreprises
- instaurer une tarification basée sur le poids des ordures selon le principe pollueur-payeur
- généraliser le tri et le recyclage : papier, cartouches d'encre, ordinateurs, métaux
- instaurer un système de consigne pour les bouteilles et canettes
- développer le compostage
- limiter le recours aux incinérateurs : *aujourd'hui leur construction n'est pas bloquée*

Les OGM :

- développer l'information, la recherche scientifique et mettre en place une expertise
- suspendre les cultures en plein champ jusqu'à la promulgation d'une loi : *mais aussi assurer l'indépendance des agriculteurs vis-à-vis des firmes et la protection des cultures notamment biologiques*
- affirmer le principe de non-brevetabilité des gènes

Ces pistes, pour intéressantes qu'elles soient, ne seront pas toutes retenues. Les groupes de travail vont élaborer des propositions de loi qui devront être adoptées par les parlementaires.

Pour répondre aux enjeux du développement et du défi climatique, il manque encore beaucoup à ce Grenelle de l'environnement : proposer des changements radicaux qui aillent au-delà des seules solutions énergétiques de substitution, définir un calendrier, des moyens, prendre position face aux lobbies, faire des choix sur les sujets qui divisent comme le nucléaire et ne pas confisquer la forte mobilisation de tous les participants. **La déconvenue serait alors à la hauteur de l'attente formidable qui s'est exprimée.**

Brigitte Mazzola